

Ecrit par le 11 juillet 2026

Mme GANICHOT Renée



Notaire



Ecrit par le 11 juillet 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents



***Etude de Maître Nicola
SISMONDINI
Notaire à Vedène (Vaucluse)
260 Avenue de la Fonderie***

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 21 avril 2008 et codicilles en date des 18 janvier 2010 et 6 janvier 2011

Renée Marie Aimée Henriette GANICHOT demeurant à VEDENE (84270) 206 allée du Thym, née à VAISON-LA-ROMAINE (84110) le 14 octobre 1937, ayant conclu avec Guy Louis APPOLODORUS un PACS sous le régime de la séparation de biens, le 1er/12/2020, enregistré de VEDENE le 1er décembre 2020.

Décédée à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) le 8 septembre 2022.

Ecrit par le 11 juillet 2026

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Nicola SISMONDINI, Notaire d'un Office Notarial à VEDÈNE 260 av. de la Fonderie, le 22/09/2022, et un acte de contrôle de la saisine du légataire universel le 17/01/2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé chargé du règlement de la (réf. CRPCEN 84067) dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

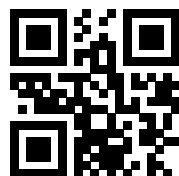
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Mme HEYBROEK, Mieke

Ecrit par le 11 juillet 2026



Notaire



Attestation de parution sur echodumardi.com

Ecrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents



**SCP Guy Fraychinaud
et Christophe Lersy
Notaires Associés
Rue des Clastres
84220 GORDES**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 26 janvier 2002 et 3 avril 2018,
Madame Mieke Marion HEYBROEK, en son vivant retraitée, demeurant à JOUCAS (84220) Le Village.
Née à ENGELBREKT, (SUEDE) le 21 juin 1940. Célibataire. Ayant conclu avec Monsieur Ulysse PLAUD un
pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, enregistré au greffe du Tribunal
judiciaire de APT le 24 janvier 2002. Contrat non modifié depuis lors. De nationalité française. Résidente
au sens de la réglementation fiscale. Décédée à JOUCAS (84220) (FRANCE), le 31 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal
d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LERSY, Notaire Associé de la
Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD - Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire
d'un Office Notarial à GORDES, le 17 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les
conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès
du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe LERSY, notaire à GORDES 84220,
référence CRPCEN : 84030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de
AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas

Ecrit par le 11 juillet 2026

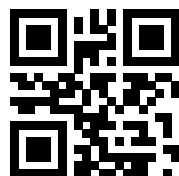
d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Mme COMBE Marie Jeanne

Ecrit par le 11 juillet 2026



Notaire



Attestation de parution sur echodumardi.com

Ecrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents



**Etude de Maîtres Hélène SELLIER-DUPONT et
Laurence GUILIÉ, notaires associés à
Avignon (Vaucluse), 2 place Saint Lazare**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 février 2011, **Madame Marie Jeanne COMBE**, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000) 2 avenue de la Gare. Née à TREMOLAT (24510), le 27 octobre 1933. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AVIGNON (84000) le 3 juillet 2022. A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène SELLIER - DUPONT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Hélène SELLIER-DUPONT et Laurence GUILIÉ, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à AVIGNON (Vaucluse), 2 place Saint Lazare, le 3 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON le 12 janvier 2023

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Hélène SELLIER-DUPONT, notaire à AVIGNON (Vaucluse) 2 Place Saint Lazare, référence CRPCEN : 84006, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera

Ecrit par le 11 juillet 2026

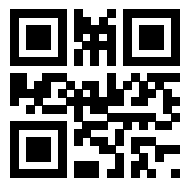
soumis à la procédure d'envoi en possession.

Melle Valérie BASCOUL

Ecrit par le 11 juillet 2026



Notaire



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Ecrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents



**Etude de Maîtres
Pascal DAYRE
et Fabien DURET,
Notaires Associés
à BOLLENE (Vaucluse),
468, Avenue Marius Coulon**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL -**

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

**Article 1378-1 Code de procédure
civile**

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament du 4/09/2015, **Mademoiselle Valérie BASCOUL**, en son vivant sans profession, demeurant à LAPALUD (84840) 20 Lotissement la Verrière.

Née à BULLY-LES-MINES (62160), le 14 novembre 1971. Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Guillaume Serge PASCAL un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Bruno MESSIE, notaire à SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, le 6 janvier 2017.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale

Est décédée à LAPALUD (84840) (FRANCE), le 15 janvier 2022., a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt au terme du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurence HEBERT Notaire au sein de la sas Dice notaires CRPCEN 84059, 468 Avenue Marius Coulon 84500 BOLLENE, le 06/01/2023, duquel il

Ecrit par le 11 juillet 2026

résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Laurence HEBERT Notaire au sein de la sas Dice notaires CRPCEN 84059, 468 AvenueMarius Coulon 84500 BOLLENE, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant laréception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de cetestament.

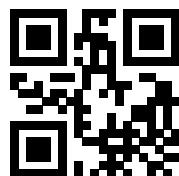
Pour avis

M.BAUDRY Daniel

Ecrit par le 11 juillet 2026



Notaire



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Ecrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents



**Etude de Maîtres Jocelyne PEYTIER,
Doris NUNEZ,
Notaires associés à
L'ISLE SUR LA SORGUE
(Vaucluse) Résidence
de L'Orée de l'Isle.**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL**

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

**Article 1378-1 Code de procédure
civile**

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 février 2022, révoquant les précédents testaments

Monsieur Daniel Jean-Marie BAUDRY, en son vivant retraité, demeurant à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) 571 route de Saumane.

Né à MAZIERES-SUR-BERONNE (79500), le 23 avril 1945.

Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Eric Jean GALOT un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 7 septembre 2007, enregistré à la mairie de AVIGNON le 7 septembre 2007.

Décédé à AVIGNON (84000) (FRANCE), le 23 mars 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet :-d'un dépôt aux

Ecrit par le 11 juillet 2026

termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jocelyne PEYTIER, notaire à L'ISLE SUR LA SORGUE le 5 janvier 2023 contenant contrôle de la saisine du légataire universel, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jocelyne PEYTIER, notaire à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) , référence CRPCEN : 84015, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'AVIGNON de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et la copie authentique du procès-verbal de contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Mme AUBRY Claude Yvonne Aline



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 janvier 2017,

Madame Claude Yvonne Aline AUBRY, en son vivant retraitée, demeurant à GORDES (84220) 387 chemin de Bel Air.

Ecrit par le 11 juillet 2026

Née à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020), le 31 janvier 1931.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à GORDES (84220) (FRANCE), le 16 octobre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Karine TASSY-KELCHER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Karine TASSY-KELCHER et Sébastien NARDINI, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LAGNES (Vaucluse), 110 Lotissement les Oliviers, le 16 décembre 2022. Il résulte d'un acte reçu par Maître TASSY-KELCHER, notaire à LAGNES (84800) 110 lotissement les Oliviers, le 22 décembre 2022, que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

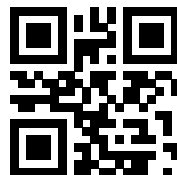
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Karine TASSY-KELCHER, notaire à LAGNES (84800) 110 lotissement les Oliviers, référence CRPCEN : 84017, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3955317

Publié le 27/12/2022

M. PATTE Serge



Attestation de parution sur echodumardi.com

Ecrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents

 **Me Etienne RISPAL**

Notaire

84390 SAULT

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile

Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 mars 2004, **Monsieur Serge Maurice Hellen PATTE**, retraité, demeurant à SAULT (84390), Place de l'Eglise. Né à SAULT (84390), le 30 juin 1943. Célibataire. Non soumis à un pacs ou partenariat. De nationalité française. Décédé à CARPENTRAS (84200), le 21 mai 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Me Etienne RISPAL, Notaire à SAULT, le 12 décembre 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession - Me Etienne RISPAL, Notaire à SAULT (84390) Chemin Roumane - B.P. 4, n° CRPCEN 84047, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

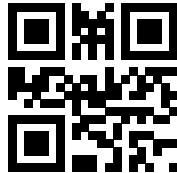
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

3955243

Publié le 21/12/2022

Ecrit par le 11 juillet 2026

Mlle VIENS Ginette



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 1999, **Mademoiselle Ginette VIENS**, dt à AVIGNON (84000) 50 rue Banasterie. Née à LYON (69003), le 14 octobre 1935. Célibataire. Décédée à SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE (04870), le 10 juillet 2022. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clio PEYRONNET, Notaire associé soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle « Olivier JULIEN, Pauline CHIAPELLO et Clio PEYRONNET » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin, le 14 décembre 2022, et d'un procès-verbal contenant contrôle de la saisine du légataire aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 15 décembre 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Charles FUENTES, notaire à (84240) LA TOUR D'AIGUES 344, rue Marcel Pagnol, référence CRPCEN : 84034, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, copie de ce testament et procès-verbal de contrôle de saisine.

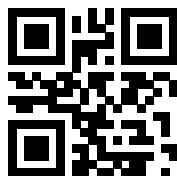
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3955344

Ecrit par le 11 juillet 2026

Publié le 21/12/2022

SUCCESSION DRUARD ALAIN



Attestation de parution sur echodumardi.com

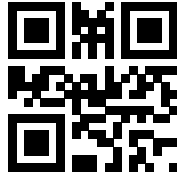
Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents

Mme MULLER Claude Marie

Écrit par le 11 juillet 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION**

Aux termes de son testament olographe en date du 19 octobre 2016, **Madame Claude Marie MULLER**, demeurant à SARRIANS (84260) 74 rue Paul Roux EHPAD Anne de Ponte, célibataire, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 17 novembre 2022 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (84210), duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline LACAZE-MARS, notaire à PERNES LES FONTAINES (84210) 126 Avenue Charles de Gaulle, référence CRPCEN : 84046, dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

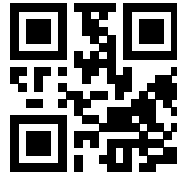
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3955081

Publié le 29/11/2022

Ecrit par le 11 juillet 2026

Mlle VANNIER Françoise Louise



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents

 **MAITRE Evelyne BEAUME,**
NOTAIRE
ETUDE OFFICE NOTARIAL
DES DENTELLES

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

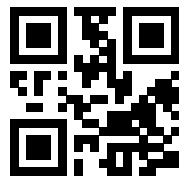
Par testaments olographes des 19 novembre 2014 et 3 avril 2018, **Mademoiselle Françoise Louise VANNIER**, née à PARIS 5ème arrondissement, le 15 octobre 1937, demeurant à CARPENTRAS (84200), Maison de Retraite Les Chesnaies, 107 rue Colbert, célibataire, décédée à CARPENTRAS, le 08 mai 2022, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Evelyne BEAUME, suivant procès-verbal en date du 17 novembre 2022, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de CARPENTRAS.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Evelyne BEAUME, notaire à BEAUMES DE VENISE, notaire chargé du règlement de la succession.

3955045

Publié le 24/11/2022

M. GASBARRE Dominique Simon Jacques



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2023 sous réserves d'incidents


NOTAIRES BOLLENE 84500,
2 Boulevard Léon Gambetta.
BP 23.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 28 novembre 2020, **Monsieur Dominique Simon Jacques GASBARRE**, né à BOLLENE (84500), le 17 décembre 1960, demeurant à BOLLENE (84500) route de Montsoleil, décédé à BAGNOLS-SUR-CEZE (30200) (FRANCE) le 14 août 2022, a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lionel PERRIN, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « 2KLP NOTAIRES » titulaire d'un office notarial à BOLLENE (Vaucluse), 2 Boulevard Léon Gambetta, le 9 novembre 2022, dont copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS le 16 Novembre 2022.

Ecrit par le 11 juillet 2026

Un acte portant contrôle de la saisine du légataire universel a été dressé par Maître Lionel PERRIN, notaire associé à BOLLENE le 9 novembre 2022 dont copie authentique a été adressée, avec copie authentique de l'acte de dépôt de testament au Greffe du Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS le 16 Novembre 2022

Toute opposition à l'exercice de ses droits par le légataire universel doit être formée par tout intéressé auprès de Maître Lionel PERRIN, notaire associé à BOLLENE (84500) BP 23 2 Boulevard Léon Gambetta, référence CRPCEN : 84058, notaire chargé de la succession

dont il s'agit dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et la copie figurée de ce testament, soit à compter du 17 Novembre 2022.

La Circulaire CIV/02/17, du 26 janvier 2017, précise que le légataire universel bénéficie d'un droit de saisine de plein-droit à l'expiration du délai d'opposition, soit au plus tard un mois après la publication de l'avis de saisine au BODACC et à un journal local

d'annonces légales.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis le notaire

3955046

Publié le 24/11/2022